

**M. Hnatyshyn:** Le gouvernement est-il prêt à accepter les propositions précises qui ont été faites?

**M. Blaker:** C'est vraiment une question peu ordinaire. Habituellement, on ne demande pas un engagement en s'appuyant sur des lettres dont certaines font partie d'une correspondance privée. Non, personne ne pourrait prendre un tel engagement. C'est absurde. Renvoyons le projet de loi au comité pour qu'on puisse travailler dessus. Ne retardez pas l'étude du projet de loi. Voilà la réponse.

**M. Kristiansen:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Lachine (M. Blaker) qui est également secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international. Je trouve son attitude très intéressante. Il souhaite que la Chambre adopte rapidement cette mesure législative. Mes collègues et moi n'y voyons pas d'objection malgré les réserves et les questions que nous avons formulées jusqu'ici. Toutefois, comme le député appartient au parti du gouvernement et comme il est secrétaire parlementaire d'un ministre ayant des responsabilités internationales, je voudrais lui demander s'il ne voit pas une contradiction entre son désir de renvoyer rapidement le projet de loi au comité, de manière qu'on puisse l'étudier en détail, et les propos qu'a tenus hier le président du comité des affaires extérieures.

● (1740)

Pendant le discours de ma collègue le député de New Westminster-Coquitlam (M<sup>me</sup> Jewett), le président du comité a fait savoir hier sans ambiguïté qu'il avait l'intention de nous accorder un mois une fois que le projet de loi aurait été renvoyé au comité. Il a dit: «Nous vous accordons un mois». Plus tard, il a ajouté: «Cinq jours par semaine pendant un mois si vous voulez», laissant ainsi entendre que l'adoption du projet de loi était tellement urgente que le comité devrait expédier son étude une fois que la Chambre le lui aura soumis.

Je suis persuadé que le député est sincère lorsqu'il dit que le projet de loi devra faire l'objet d'une étude appropriée et approfondie afin d'assurer l'indépendance de l'Institut, son financement, et de régler tous les autres problèmes évoqués par les députés. Y a-t-il une divergence de vues entre lui et le président du comité, lequel est également libéral et a laissé entendre qu'il faudrait bousculer le comité pour que ce dernier expédie l'étude du projet de loi?

**M. Blaker:** Le député connaît aussi bien que moi les procédures de la Chambre et des comités. Je ne sais pas s'il essaye d'embrouiller quelqu'un. J'étais à la Chambre hier au moment où le président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a fait ces observations à voix basse, et non pas pendant son intervention. Son intention était tout à fait claire. Il se disait prêt à convoquer un nombre illimité de séances du comité des affaires extérieures, cinq jours par semaine pendant au moins un mois, en somme, autant qu'il en faudrait.

**M. Kristiansen:** Il a dit: «Nous vous accordons un mois.»

**M. Blaker:** C'est dans cet esprit qu'il a fait cette offre. Je ne peux pas, de toute évidence, interpréter les paroles d'un autre

### *Paix et sécurité mondiales*

député, mais il est clair qu'à la Chambre des communes, lorsqu'un président propose de convoquer son comité pas moins de cinq jours par semaine, il accorde le plus de temps possible et collabore de son mieux. J'invite le député à se tourner vers sa droite et à essayer de convaincre l'opposition officielle de renvoyer la mesure au comité. Il verra bien. Il sera satisfait du temps consacré à l'étude du projet de loi, j'en suis sûr.

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser. La première est très brève. Le député et le secrétaire parlementaire ne se rendent-ils pas compte, monsieur le Président, en essayant ainsi d'accélérer le processus, que nous en sommes au deuxième jour de débat? Cinq députés de l'opposition, quatre ministériels, deux députés du Nouveau parti démocratique et un député indépendant, soit douze députés, ont pris la parole sur un projet de loi qui est pas mal important en ce qui concerne la paix, la sécurité et le désarmement. Qu'il produise ou non tout ce que nous voulons, ses objectifs, au moins, sont assez fondamentaux. Le secrétaire parlementaire estime-t-il vraiment que l'on retarde la Chambre alors que douze députés seulement ont parlé sur un projet d'importance aussi fondamentale du moins pour ce qui est des objectifs? C'est ma première question.

En raison de la nature particulière de ce projet de loi qui mérite et justifie l'appui de tous, comme cela figurait dans la correspondance initiale entre le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition (M. Mulroney), le secrétaire parlementaire ne croit-il pas que la nomination des membres du conseil d'administration devrait se faire de façon différente? En vertu de l'article 8, le conseil d'administration est nommé comme celui du CN, d'Air Canada et d'autres sociétés de la Couronne. Franchement, nous savons qu'ils ne sont pas réellement indépendants, même si tous leurs membres sont des personnes parfaitement honorables. Il est certain qu'un Institut de la paix devrait justifier une procédure extraordinaire pour un objectif aussi extraordinaire.

**M. Blaker:** Monsieur le Président, je pourrais peut-être prendre ces questions dans l'ordre inverse. Je suis très heureux de la question du député d'Annapolis-Valley-Hants (M. Nowlan). En ce qui concerne la nomination du président, du Conseil d'administration et de l'administrateur délégué, c'est une question que les députés en faveur de ce principe peuvent et devraient examiner. Je pense que cela répond à la question.

En ce qui concerne la première question du député selon qui le débat devrait durer plus longtemps, mon objection est que nous avons l'occasion d'agir rapidement. Les mêmes questions relatives à l'indépendance et à la responsabilité ont été soulevées à maintes reprises. J'ai donné, à mon avis, une réponse honnête au député. Je vais maintenant poser une question de bonne foi à l'opposition officielle. J'ai demandé: «Voulons-nous que ce projet de loi aille en comité, où nous pourrions discuter de nos différences de point de vue, ou voulons-nous prolonger la discussion jusqu'à la clôture ce soir?» Si c'est ce que vous voulez, voudriez-vous dire au pays pourquoi vous souhaitez faire échouer ce projet de loi en prolongeant la discussion?